

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	5 septembre 2017	12 septembre 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

Séance du 20 septembre 2017

N°170920-12

L’an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Olivier TASSEL, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Étaient absents représentés par le suppléant :

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Étaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Didier GUERIN, et Mmes Danièle CAMINADE, Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LETARD a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

**FINANCES – Budget Principal– Modification de l’AP/CP n°CCC2016002
« programmation travaux de voirie communale 2017-2020 »**

N°12

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-12-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 autorisant la création d'autorisations de programme/ crédits de paiement (AP/CP),

Considérant que l'AP/CP n° CCC2016002 « programmation travaux de voirie communale 2017-2020 » a été modifiée lors de la préparation budgétaire 2017 dans le cadre de l'équilibre général du budget principal,

Considérant que le budget principal 2017 comportait 2 projets de réfection de routes départementales,

Considérant que le Département de Seine-Maritime, dans le cadre de ses orientations budgétaires, a programmé un de ces 2 projets sur l'exercice 2018,

Considérant l'extension du territoire de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017 et l'accroissement du nombre de mètres linéaires de voirie à entretenir,

Considérant que le montant budgétaire, prévu pour la réfection de la route départementale programmée en 2018, est disponible sur l'exercice 2017,

Considérant que le besoin financier complémentaire, nécessaire à l'entretien courant de la voirie pour l'exercice 2017, est évalué à 110 000 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1^{er} septembre 2017.

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 7 septembre 2017.

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **accepte la modification de l'AP/CP n°CCC2016002 (voir tableau ci-contre) et notamment son accroissement de 110 000 € et d'autoriser le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.**

BUDGET :
Désignation : BUDGET PRINCIPAL
N° AP/CP : Programmation voirie communale 2017-2020
N° Opération : CCC2016002
N° de marché : 01201701

Gestionnaire de crédits : VOI

Montant global du programme	Initial TTC	Modification n°1	Modification n°2
	4 000 000.00 €	3 800 000.00 €	3 910 000.00 €

Création : non
 Modification : oui
 N° de la modification : 2

DEPENSES	Chapitre budgétaire ou opération	Crédits de paiement TTC				TOTAL
		2017		2018		
		Crédits de paiement liquidés au 1er janvier 2017	CP prévisionnel	Modification n°2	CP prévisionnel	
Travaux sur voirie communale	01201701	0.00 €	800 000.00 €	910 000.00 €	1 000 000.00 €	3 910 000.00 €
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME		0.00 €	800 000.00 €	910 000.00 €	1 000 000.00 €	3 910 000.00 €

RECETTES	Article budgétaire	Recettes TTC				TOTAL
		2017		2018		
		Recettes prévisionnelles au 1er janvier 2017	Modification n°2	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	
ICV/A (estimatif)	10222	0.00 €	131 208.00 €	149 249.00 €	164 010.00 €	641 279.00 €
Financement		0.00 €	543 792.00 €	635 751.00 €	710 990.00 €	2 768 721.00 €
Département	1323	0.00 €	125 000.00 €	125 000.00 €	125 000.00 €	500 000.00 €
TOTAL RECETTES		0.00 €	800 000.00 €	910 000.00 €	1 000 000.00 €	3 910 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
 076-247600380-20170920-170920-12-DE
 Date de réception préfecture : 26/09/2017

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée
complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° 191 - Séance du 16/09/17
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture 26/09/17
Date de publication : 26/09/17 Le Président:

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-12-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017